

taires du vérificateur, que le gouvernement nuit réellement à la création d'emplois au lieu de la favoriser.

Les modifications proposées par le ministre ne sont que du bricolage et non une réforme d'envergure. Ce dont nous avons besoin, c'est de réformes systémiques qui répondent aux besoins des chômeurs chroniques. C'est cela que l'assurance-chômage était censée faire en 1940. Ce régime était censé aider les chômeurs à court terme et non pas devenir un énorme filet de sécurité sociale comme nous avons maintenant.

Je voudrais vous faire part brièvement de trois options de changement dont le ministre n'a pas parlé. Deux de ces solutions prévoient une décentralisation des pouvoirs dans le domaine des programmes de formation au plus bas niveau de gouvernement: le particulier. Nos solutions consistant à céder le contrôle directement aux particuliers trouvent leur raison d'être dans le fait qu'on veut qu'ils prennent soin d'eux-mêmes lorsqu'ils sont capables de le faire. C'est absolument fondamental dans l'idéologie réformiste. Les gens acceptent de se prendre en main lorsqu'ils sont capables de le faire. Ce n'est pas trop difficile à comprendre.

Cependant, le gouvernement veut continuer d'exercer le contrôle sur la formation, car il s'agit d'une activité politique traditionnelle pour maintenir une certaine visibilité dans le domaine de l'emploi et de la création d'emplois. Après tout, les élections ne sont que dans deux ans et les libéraux veulent être le plus visibles possible. Ils souhaitent pouvoir s'enorgueillir d'avoir créé tous ces emplois.

La première solution à envisager, c'est de faire en sorte que l'assurance-chômage redevienne vraiment un régime d'assurance, comme c'était l'intention, au moment de sa création, dans les années 40. Il s'agirait alors de supprimer les iniquités régionales dans le programme et de s'assurer que seuls ceux qui ont vraiment besoin de prestations en reçoivent.

L'assurance-chômage est devenue un régime de supplément du revenu. Or, d'après moi, un régime de supplément du revenu n'est absolument pas une assurance. Nous croyons que ces suppléments sont utiles parfois, mais qu'on ne devrait pas les offrir dans le cadre de l'assurance-chômage ou de l'assurance-emploi, peu importe comment on appelle ce programme. L'assurance-chômage devait offrir aux travailleurs une aide temporaire pendant une brève période, lorsqu'ils se trouvaient entre deux emplois.

La deuxième solution consisterait à modifier la façon dont les gens contribuent à l'assurance-chômage. Ils cotiseraient à des régimes enregistrés d'épargne-emploi, des REEE. Ces régimes seraient obligatoires et les gens les utiliseraient comme bon leur semble. Comme bien des gens n'ont jamais recours à l'assurance-chômage, il ne s'agit que d'un impôt qui n'offre aucun avantage en retour. Avec des régimes enregistrés d'épargne-emploi semblables aux régimes enregistrés d'épargne-retraite, si l'argent n'était pas utilisé, il serait alors directement versé dans des super REER. La solution n'est pas sans problème. Je le reconnais. La période de transition serait difficile. Les jeunes et ceux qui occupent des emplois de façon intermittente trouveraient le régime difficile à administrer.

### Les crédits

Une troisième solution pour le gouvernement est de réduire catégoriquement la portée de l'assurance-emploi, d'en faire un véritable régime d'assurance tout en demandant aux gens de contribuer à des régimes enregistrés d'épargne-emploi. Ces deux choses se produiraient ensemble. Grâce à ce régime, on s'occuperait des chômeurs chroniques et les gens qui sont rarement au chômage seraient en mesure d'administrer leur propre régime d'assurance-emploi. Ils ne seraient pas imposés.

Ce sont trois solutions que nous élaborons. Nous espérons que nous pourrions, au cours de la nouvelle année, finaliser notre recherche et soumettre notre plan à l'assemblée générale du Parti réformiste en juin pour que les membres et la population puissent en débattre et parvenir à une décision finale sur cet important projet politique.

• (1150)

Après avoir proposé des solutions pour décentraliser la formation et avoir montré, une fois de plus, à quel point le gouvernement libéral viole sa promesse de transférer la formation de la main-d'oeuvre, je propose:

Qu'on supprime tous les mots suivant le mot «empêche» pour les remplacer par les mots «le gouvernement de toutes les provinces du Canada de se doter d'une véritable politique de formation de la main-d'oeuvre».

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je vais réfléchir à l'amendement proposé par la députée de Calgary-Sud-Est à la motion de l'opposition officielle et la présidence fera part de sa décision, le plus tôt possible, à la Chambre.

**M. Maurizio Bevilacqua (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie de ses observations la députée du Parti réformiste, qui est porte-parole en matière de développement des ressources humaines. A une période de changement perpétuel dans notre société, nous nous réjouissons de tous les échanges qui peuvent avoir lieu entre les législateurs et d'autres personnes qui sont disposées à proposer de nouvelles idées. Bien que je ne sois peut-être pas d'accord avec la notion qu'a préconisée la députée, je la félicite néanmoins de faire au moins l'effort de proposer un nouveau régime d'assurance-emploi.

J'ai quelques questions fondamentales à soulever au sujet de quelques points. Une de ces questions porte sur les relations fédérales-provinciales, qui préoccupent les députés du Parti réformiste et, bien sûr, ceux du Bloc québécois. D'autres aspects du programme d'assurance-emploi concernent les petites entreprises.

À propos de la décentralisation, les députés qui ont suivi ce dossier attentivement constateront probablement que le gouvernement fédéral a fait beaucoup d'efforts, de concert avec tous les gouvernements provinciaux, pour en arriver à un plan d'action qui tienne compte de la réalité dans les diverses provinces. En fait, le ministre du Développement des ressources humaines a rencontré bon nombre de ses homologues. Ce projet de loi sur l'assurance-emploi confirme que le gouvernement fédéral collabore avec les provinces en ce qui concerne les mesures, notamment l'aide au travail indépendant, les bons de compétences, l'octroi de prêts et le supplément du revenu.